



FIA de droit français

ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : MIROVA

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Mazars



MIROVA 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France - Tél. : +33 (0)1 58 19 00 20

<http://www.mirova.com/>



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	4
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	5
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	7
2. Engagements de gouvernance et compliance	8
3. Frais et Fiscalité	19
4. Certification du Commissaire aux comptes	20
5. Comptes de l'exercice	25
6. Annexe(s)	88



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

- 3818 - 3818 : ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR
 - o FR00140071D6 Perf nette -12,336 % Perf bench NaN
 - o FR0014005NK5 Perf nette -14,228 % Perf bench NaN
 - o FR0013408481 Perf nette -13,186 % Perf bench NaN
 - o FR0013408473 Perf nette -13,884 % Perf bench NaN

Après une année 2023 déjà complexe mais globalement stable, le fonds Abeille La Fabrique Impact ISR enregistre en 2024 une performance bien inférieure à celle des indices de petites et moyennes capitalisations (-3.6% pour le CAC Mid & Small DNR, jusqu'à +25% pour les indices de petites et moyennes capitalisations de certains pays de la zone euro hors France) et à celle de son indice de référence indicative (+2.4%).

La conjonction d'une nette sous-performance des actions françaises de petites et moyennes capitalisations et des valeurs de croissances explique en grande partie cet écart négatif. Les chiffres sont assez éloquentes : en 2024, le CAC Mid Small DNR affiche une baisse de -3.6%, alors qu'en comparaison le MSCI Italy Small Cap Net est en hausse de +23.6% et le MSCI Spain Small Cap Index en hausse de +15.5% (source : Bloomberg) !

Les incertitudes politiques expliquent en grande partie cette divergence entre Actions Françaises et Actions Euro ex France, et la dérive des finances publiques n'a pas aidé pas à rassurer les investisseurs.

Au niveau des titres en portefeuille, certains très beaux parcours boursiers n'ont pas réussi à compenser d'autres beaucoup plus décevants, le marché ayant été très sévère avec les entreprises de petites et moyennes capitalisations qui ont quelque peu déçu par rapport aux attentes, d'autant plus si ces sociétés sont françaises ...

Compte tenu des biais et du type d'approche de ce fonds, les écarts importants à l'indice de référence théorique sont possibles, et ont déjà eu lieu par le passé (à la baisse comme à la hausse). Les phases négatives restent normalement temporaires car à moyen / long terme (5 ans et plus, soit l'horizon de placement de ce fonds), les entreprises en croissance et créatrices d'emplois en France (et ailleurs) voient leur capitalisation et leur valorisation s'accroître.

A la suite de la dissolution surprise début juin, l'équipe de gestion a procédé à une analyse des expositions et risques sur la poche actions cotées, analyse qui a donné lieu à des ajustements de certaines positions et expositions, afin de maximiser la perspective de performance, d'impact (ESG global et emploi France) et de liquidité du portefeuille.

Cette approche de long terme, cohérente avec la philosophie du fonds, a été très pénalisante en 2024 d'autant qu'elle s'appuie sur une exposition importante aux entreprises françaises qui souffrent du contexte incertain de politique intérieure. Mais nous restons convaincus que les valeurs en portefeuille, françaises ou non, seront à même de dépasser ces problématiques et de continuer à générer de la valeur et de la création d'emplois nette en France dans les prochaines années.

Enfin pour rappel, le fonds Abeille La Fabrique Impact ISR est solidaire, et accompagne depuis sa création des projets solidaires agréés ESUS, à très fort impact social. Fin décembre 2024, la poche solidaire représentait 4.9M€ soit 8,1% du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	5 115 449,54	4 186 888,03
SEB SA	0,00	1 957 894,12
SEB SA PF26	1 957 894,12	0,00
ADEVINTA ASA	0,00	1 765 857,12
EURAZEO	88 574,35	1 451 924,27
EURAZEO -PF- 2026	1 451 924,27	0,00
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	1 445 018,09	0,00
EDP RENOVAVEIS SA	1 330 320,87	0,00
LECTRA	0,00	1 103 717,89
WORLDLINE SA	304 493,15	722 661,14

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 102,19%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.



1. Rapport de Gestion

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des prestataires fournissant des services d'aide à la décision d'investissement ou d'exécution dans le cadre de ses obligations réglementaires, cette politique est disponible sur son site internet <http://www.mirova.com>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

■ Politique de rémunération

Préambule

La présente politique de rémunération de MIROVA est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en durabilité dans le secteur des services financiers.

I. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est déterminée en fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, dont l'atteinte des objectifs statutaires définis dans le cadre de la Mission de Mirova, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de MIROVA et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- La performance des équipes de gestion des fonds d'infrastructures (fonds d'infrastructures Transition énergétique & écologique, fonds de capital naturel, ...) ne peut s'effectuer que sur une longue période, elle-même fonction de la durée des fonds qui peut dépasser dix ans. L'évaluation de la qualité de la gestion s'effectue donc de façon qualitative, à partir de la qualité et de la diversification du portefeuille, du nombre et du montant des investissements réalisés au cours de l'année, de l'analyse des performances des actifs en portefeuilles (absence de défaut ou de problème de solvabilité, stabilité des cash flow,...).

Les équipes infrastructures sont aussi jugées sur leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs. Le volume annuel de collecte en phase de levée de fonds est utilisé comme critère quantitatif.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de MIROVA.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis en cohérence avec les objectifs globaux de Mirova définis dans le cadre de sa Mission.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

MIROVA veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ces enveloppes sont aussi définies en fonction de l'atteinte des objectifs statutaires liés à la mission de Mirova (cf Annexe2).

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

MIROVA souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de MIROVA.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Mécanisme d'investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures

Conformément aux pratiques de place et afin de satisfaire aux exigences des investisseurs, MIROVA s'assure, pour ses activités de fonds Actifs privés, d'un alignement d'intérêts entre les équipes de gestion dédiées à l'investissement dans ces fonds et les investisseurs eux-mêmes. Pour ce faire, MIROVA dispose d'un mécanisme d'investissement de ces collaborateurs en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds Actifs Privés.

La souscription par les collaborateurs concernés de parts ordinaires et/ou de parts de carried dans les fonds sous gestion, qui s'effectue au moyen d'une partie de la rémunération variable qui leur a été versée par MIROVA, est qualifiable de rémunération variable différée au sens de la Directive AIFM.

En effet, elle constitue un transfert de parts des fonds vers les collaborateurs de ces équipes, dont le remboursement est étalé dans le temps conformément à la réglementation, dont le rendement est corrélé à la performance financière des fonds et dont la détention conduit donc à un alignement des équipes de gestion avec les intérêts des investisseurs.

A ce titre, les montants souscrits en parts ordinaires et/ou en parts de carried par les collaborateurs des équipes de gestion de fonds d'infrastructures sont déductibles de la rémunération variable différée qui leur est attribuée.

Lorsque la rémunération variable différée n'est pas intégralement souscrite dans des parts de fonds gérés, le solde de cette rémunération est indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA, avec une acquisition par tranches égales sur une période de 3 ans minimum, en conformité avec la réglementation.

Le montant de l'engagement disponible en parts de carried varie fortement d'une année sur l'autre et dépend du calendrier de lancement de nouveaux fonds. Dans ces conditions, le respect des contraintes réglementaires et de leur application au sein de MIROVA, i.e. seuil de 50% (respectivement 60%) de différé et indexation de 50% minimum sur la performance d'un panier de produits gérés sera vérifié sur une période glissante de 3 ans maximum (cf. II-2.)

Les paiements effectués aux collaborateurs par les fonds, en contrepartie de leur investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried, ne sont pas considérés comme de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Les revenus des parts de carried souscrites, qui rétribuent les services de gestion rendus et qui correspondent à un partage de l'excédent de rendement, sont en revanche assimilés à de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Toutefois, ce dispositif de carried interest oblige à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés et l'excédent de rémunération des parts acquises est ensuite subordonné au rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs et conditionnée à la création de plus-value à long terme. Dès lors, cet excédent de rendement, qui prévoit dès le départ un alignement d'intérêts entre les collaborateurs concernés et les investisseurs, est exclu du champ d'application de la directive AIFM, dont il respecte en réalité les principes dans ses modes de création et de fonctionnement.

La Direction de MIROVA est garante de ce que le dispositif de carried interest, tant dans son mode d'attribution que de fonctionnement, contribue à une gestion saine sans incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés et alignée sur les intérêts des investisseurs.

La Direction des ressources humaines veille à ce que la répartition des montants attribués entre les équipes et la société de gestion soient conformes aux normes de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.5. Attribution gratuite d'actions de performance

Les collaborateurs clés peuvent être éligibles, dans le cadre de plans à long terme, à l'attribution d'actions de performance, dont l'acquisition est soumise à une condition de performance appréciée sur au moins trois exercices, ainsi qu'à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des collaborateurs clés avec ceux des investisseurs. Il entre dans le champ d'application des directives AIFM et UCITS V.

I-2.6. Equilibre entre rémunération fixe et variable

MIROVA s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de MIROVA comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, MIROVA a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de MIROVA, en lien avec le Département conformité et du contrôle interne.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de MIROVA, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

III Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de MIROVA.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les Directions de la conformité, du contrôle interne et des risques de MIROVA ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de MIROVA est validée par le Conseil d'administration de MIROVA, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de MIROVA, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de MIROVA et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

MIROVA, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de MIROVA, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de MIROVA avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de MIROVA est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de MIROVA sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de MIROVA et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. MIROVA se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de MIROVA fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand MIROVA délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	17 876 585 €
-----------------------------	--------------

Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 495 569 €
--	--------------

Effectifs concernés :	178
-----------------------	-----

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 148 111 €
--	--------------

- Cadres supérieurs :	5 731 370 €
-----------------------	-------------

- Membres du personnel :	14 416 741 €
--------------------------	--------------

Effectifs concernés :	74
-----------------------	----



2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 1

Objectifs annuels spécifiques conformité et risques

1/ Grille d'impact

Suivre les formations obligatoires de conformité (en présentiel ou en e-learning), dans les délais impartis :		
Abus de marché Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme FATCA Associated persons (US) Sensibilisation à la conformité - code de déontologie, code of conduct	Si absence non autorisée à une formation ou un e-learning non effectué	- 5%
	Si absence non autorisée à plusieurs formations ou plusieurs e-learning non effectués	- 10%
Respecter l'ensemble des règles de conformité applicables et définies notamment dans le Code of conduct de Natixis, les Règlement intérieur et Code de déontologie de Mirova, dans les politiques et procédures de conformité disponibles sur le répertoires des procédures de Mirova		
	Non respect d'une règle signifié par un courrier du RCCI	- 20%
	Récidive signifiée par un courrier du RCCI	- 50%
	Infraction grave aux règles signifiées par un courrier du RCCI	- 100%
Respect des règles d'investissement		
	Plus de 5 dépassements de limite non significatifs ou moins de 5 dépassements significatifs	- 10%
	Plus de 5 dépassements significatifs	- 25%
	Plus de 5 dépassements graves	- 50%
	Dépassements particulièrement graves, répétés, anormaux ou de nature à mettre en danger la réputation de Mirova	- 100%
<i>Dépassement non significatif : moins de 10% des limites</i>		
<i>Dépassement significatif : dépassement de 10% à 50% des limites</i>		
<i>Dépassement grave : dépassement de plus de 50% de la limite allouée</i>		

2/ Modalités de calcul de l'impact

En cas d'impact sur la rémunération variable individuelle, les modalités de calcul suivantes sont appliquées :

Rémunération variable **plafonnée au montant de l'année n-1** x taux d'impact défini dans la grille ci-dessus*

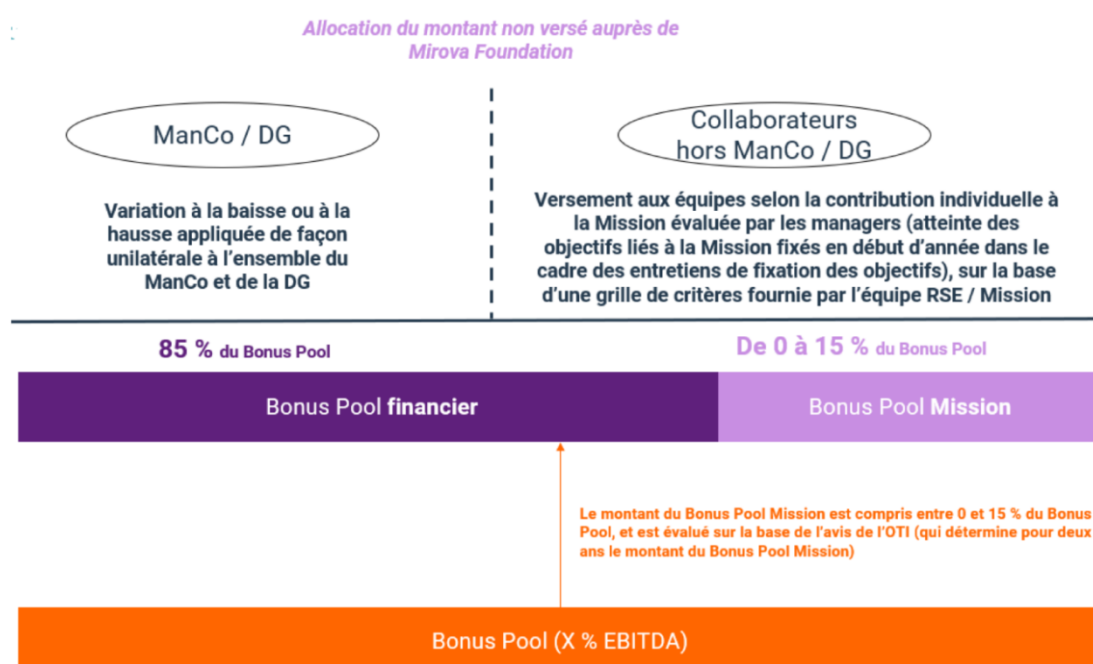
* Les critères peuvent se cumuler, le RCCI sera en charge de proposer le taux d'impact final.



2. Engagements de gouvernance et compliance

ANNEXE 2

Dispositif d'intégration des critères de mission (durabilité) dans la rémunération variable





3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

FCP ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR

43 avenue Pierre MENDES FRANCE
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

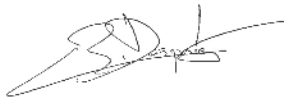
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.26
18:59:58 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	56 584 706,19
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	51 682 925,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 901 780,80
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 031 629,76
OPCVM	4 031 629,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	13 587,77
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	60 629 923,72
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	244 988,75
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	244 988,75
Total de l'actif I+II	60 874 912,47

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	69 997 060,01
Report à nouveau sur revenu net	179 244,64
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-9 374 220,25
Capitaux propres I	60 802 084,40
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	60 802 084,40
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	5 782,35
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	5 782,35
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	67 045,72
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	67 045,72
Total Passifs : I+II+III+IV	60 874 912,47

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 025 239,80
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	12 824,79
Sous-total produits sur opérations financières	1 038 064,59
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-924,09
Sous-total charges sur opérations financières	-924,09
Total revenus financiers nets (A)	1 037 140,50
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-752 692,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-752 692,84
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	284 447,66
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	17 901,05
Sous-total revenus nets I = (C+D)	302 348,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-4 750 155,60
Frais de transactions externes et frais de cession	-36 725,64
Frais de recherche	-2 946,31
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-4 789 827,55
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-66 090,35
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-4 855 917,90



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 583 728,57
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-213,29
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-4 583 941,86
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-236 709,20
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-4 820 651,06
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-9 374 220,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce FCP : × Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable ? A un objectif d'investissement durable. Le FCP est un fonds impact ISR et Solidaire, qui a pour objectif de générer, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations de la zone euro en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durables ayant des impacts sociaux et environnementaux recherchés qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans, identifiés en intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	30 631 774,93	41 454 727,33	53 083 225,18	65 123 211,41	60 802 084,40
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C) en EUR					
Actif net	23 937 366,94	26 672 012,34	21 038 038,77	21 405 772,71	18 583 141,08
Nombre de titres	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000
Valeur liquidative unitaire	11 968,68	13 336,00	10 519,01	10 702,88	9 291,57
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-448,36	260,72	-120,29	49,68	-741,47
Capitalisation unitaire sur revenu	-65,97	-47,04	13,34	23,33	65,96
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M en EUR					
Actif net	0,00	0,00	10 170 461,27	14 810 589,45	13 232 093,68
Nombre de titres	0,00	0,00	105 716,5439	149 863,2337	152 731,0413
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	96,20	98,82	86,63
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	0,42	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-2,25	0,00	-6,88
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	1,15	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	2,68
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C) en EUR					
Actif net	6 694 407,99	13 427 810,31	16 161 877,01	22 587 769,47	25 267 669,78
Nombre de titres	56 703,0000	102 895,0000	158 268,5478	219 143,5649	284 659,6853
Valeur liquidative unitaire	118,06	130,50	102,11	103,07	88,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-4,43	2,55	-1,16	0,47	-7,10
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,46	-1,46	-0,73	-0,61	-0,13



5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C) en EUR					
Actif net	0,00	1 354 904,68	5 712 848,13	6 319 079,78	3 719 179,86
Nombre de titres	0,00	13 402,0000	72 504,3389	79 769,5637	54 737,2309
Valeur liquidative unitaire	0,00	101,09	78,79	79,21	67,94
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,37	-0,89	0,37	-5,44
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-0,14	-0,89	-0,77	-0,40



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.



5. Comptes de l'exercice

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (incluant OPCVM/FIA de Natixis Investment Managers)	Part R(C) : 1,83% TTC maximum Part N (C) : 1,20% TTC maximum Part A(C) : 1,03% TTC maximum Part U(C) : 2,20% TTC maximum Part M : 0,03% TTC maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de FIA investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM/FIA ou fonds d'investissement ;

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.



5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	65 123 211,41
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 116 263,35
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 348 068,61
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	284 447,66
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-4 789 827,55
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-4 583 941,86
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	60 802 084,40

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 000,0000	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M		
Parts souscrites durant l'exercice	5 272,2344	506 982,42
Parts rachetées durant l'exercice	-2 404,4268	-225 344,42
Solde net des souscriptions/rachats	2 867,8076	281 638,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	152 731,0413	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	87 549,6204	8 466 136,01
Parts rachetées durant l'exercice	-22 033,5000	-2 128 625,20
Solde net des souscriptions/rachats	65 516,1204	6 337 510,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	284 659,6853	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	1 934,6895	143 144,92
Parts rachetées durant l'exercice	-26 967,0223	-1 994 098,99
Solde net des souscriptions/rachats	-25 032,3328	-1 850 954,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54 737,2309	



5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C) FR0013408481	Capitalisation	Capitalisation	EUR	18 583 141,08	2 000,0000	9 291,57
ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M FR00140071D6	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	13 232 093,68	152 731,0413	86,63
ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C) FR0013408473	Capitalisation	Capitalisation	EUR	25 267 669,78	284 659,6853	88,76
ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C) FR0014005NK5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 719 179,86	54 737,2309	67,94



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ESPAGNE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	56 584,71	40 222,39	3 346,84	3 213,42	2 853,49	1 933,93
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	56 584,71					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	244,99	0,00	0,00	0,00	244,99
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	244,99



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	244,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	244,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CAD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 USD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 608,34	760,73	545,24	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1,89	1,27	0,16	1,62	1,24
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-805,18	-422,83	-288,25	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	805,05	339,17	257,15	1,62	1,24

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NATIXIS	13,59	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	1,67
NATIXIS	0,00	4,11
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	67 045,72
Total des dettes		67 045,72
Total des créances et des dettes		-67 045,72

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	200 114,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 702,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	441 871,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	107 004,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 031 629,76
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY Part I-C	4 031 629,76
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 031 629,76



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	302 348,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	302 348,71
Report à nouveau	179 244,64
Sommes distribuables au titre du revenu net	481 593,35

Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	131 923,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	131 923,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	131 923,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	131 923,68
Total	131 923,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	231 329,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	231 329,94
Report à nouveau	179 244,64
Sommes distribuables au titre du revenu net	410 574,58
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	410 574,58
Total	410 574,58
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-38 994,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-38 994,21
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-38 994,21
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-38 994,21
Total	-38 994,21
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-21 910,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-21 910,70
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-21 910,70
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-21 910,70
Total	-21 910,70
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4 855 917,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-4 855 917,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-4 855 917,90

Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 482 943,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 482 943,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 482 943,40
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 482 943,40
Total	-1 482 943,40
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 051 765,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 051 765,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 051 765,01
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 051 765,01
Total	-1 051 765,01
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 022 960,65
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2 022 960,65
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 022 960,65
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-2 022 960,65
Total	-2 022 960,65
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-298 248,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-298 248,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-298 248,84
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-298 248,84
Total	-298 248,84
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			56 584 706,19	93,06
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			51 682 925,39	85,00
Biens de consommation durables			1 956 850,00	3,22
SEB SA	EUR	4 474	391 475,00	0,64
SEB SA PF26	EUR	17 890	1 565 375,00	2,58
Biotechnologie			86 610,12	0,14
AFYREN SAS	EUR	39 548	86 610,12	0,14
Composants automobiles			1 114 650,88	1,83
FORVIA	EUR	128 416	1 114 650,88	1,83
Electricité			2 093 204,28	3,44
NEOEN SA	EUR	52 699	2 093 204,28	3,44
Equipements électriques			236 407,34	0,39
ENTECH SACA	EUR	39 533	236 407,34	0,39
Equipements et fournitures médicaux			3 003 289,36	4,94
BIOMERIEUX	EUR	20 752	2 147 832,00	3,53
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	18 793	855 457,36	1,41
Equipements et instruments électroniques			2 887 802,70	4,75
VUSIONGROUP	EUR	16 251	2 887 802,70	4,75
Gestion et promotion immobilière			18,56	0,00
TERACT RTS 16-11-25	EUR	37 125	18,56	0,00
Hôtels, restaurants et loisirs			2 076 177,16	3,41
CIE DES ALPES	EUR	136 951	2 076 177,16	3,41
Logiciels			494 424,84	0,81
CHARGEURS SA	EUR	50 043	494 424,84	0,81
Logiciels et services internet			452 803,50	0,74
CEGEDIM SA	EUR	35 514	452 803,50	0,74
Machines			3 467 146,86	5,70
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	40 308	1 408 764,60	2,32
MANITOU BF	EUR	78 447	1 316 340,66	2,16
PFEIFFER VACUUM TECHNOLOGY	EUR	4 831	742 041,60	1,22
Matériaux de construction			994 557,60	1,64
IMERYS SA	EUR	35 268	994 557,60	1,64
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 769 846,83	6,20
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	193 035	1 938 071,40	3,19
VOLTALIA SA- REGR	EUR	256 911	1 831 775,43	3,01



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits chimiques			2 769 216,03	4,55
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	18 581	760 724,30	1,25
SYMRISE AG	EUR	15 742	1 615 916,30	2,65
UMICORE	EUR	39 435	392 575,43	0,65
Produits de soins personnels			1 584 264,00	2,61
INTERPARFUMS SA	EUR	38 830	1 584 264,00	2,61
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 593 994,48	4,27
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	61 997	340 983,50	0,56
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	24 241	1 707 778,45	2,81
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	144 271	545 232,53	0,90
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 401 720,60	2,31
S.O.I.T.E.C.	EUR	16 084	1 401 720,60	2,31
Services aux entreprises			3 510 902,94	5,77
ELIS SA	EUR	114 989	2 173 292,10	3,57
MEDINCELL SA	EUR	80 482	1 337 610,84	2,20
Services aux professionnels			2 233 184,76	3,67
BUREAU VERITAS SA	EUR	76 114	2 233 184,76	3,67
Services clientèle divers			1 818 290,75	2,99
EDENRED	EUR	57 269	1 818 290,75	2,99
Services financiers diversifiés			5 053 431,60	8,31
EURAZEO	EUR	7 061	508 038,95	0,84
EURAZEO -PF- 2026	EUR	23 515	1 691 904,25	2,78
EURONEXT NV	EUR	26 348	2 853 488,40	4,69
Services liés aux technologies de l'information			5 652 020,38	9,31
CGI INC	CAD	15 229	1 608 337,83	2,65
SOPRA STERIA GROUP	EUR	13 121	2 243 691,00	3,70
WAVESTONE	EUR	41 909	1 799 991,55	2,96
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			498 183,42	0,82
ICADE	EUR	21 679	498 183,42	0,82
Soins et autres services médicaux			1 933 926,40	3,18
AMPLIFON SPA	EUR	77 824	1 933 926,40	3,18
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 901 780,80	8,06
Services financiers diversifiés			4 901 780,80	8,06
AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE	EUR	46 480	4 901 780,80	8,06



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			4 031 629,76	6,63
OPCVM			4 031 629,76	6,63
Gestion collective			4 031 629,76	6,63
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	EUR	304	4 031 629,76	6,63
Total			60 616 335,95	99,69

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/CAD/EUR/20250109	13 587,77	0,00	EUR	818 772,68	CAD	-805 184,91
V/GBP/EUR/20250109	0,00	-4 108,22	EUR	418 720,72	GBP	-422 828,94
V/SEK/EUR/20250109	0,00	-1 674,13	EUR	286 572,68	SEK	-288 246,81
Total	13 587,77	-5 782,35		1 524 066,08		-1 516 260,66

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	60 616 335,95
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	7 805,42
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	244 988,75
Autres passifs (-)	-67 045,72
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	60 802 084,40

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	EUR	2 000,0000	9 291,57
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	EUR	152 731,0413	86,63
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	EUR	284 659,6853	88,76
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	EUR	54 737,2309	67,94

ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	64 774 264,99	52 777 201,28
Actions et valeurs assimilées	61 837 128,19	50 566 352,59
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	56 812 640,19	46 645 080,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 024 488,00	3 921 271,80
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 937 136,80	2 210 848,69
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 937 136,80	2 210 848,69
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 504 040,81	1 771 848,99
Opérations de change à terme de devises	2 194 963,49	1 771 164,96
Autres	309 077,32	684,03
COMPTES FINANCIERS	346 313,54	314 404,57
Liquidités	346 313,54	314 404,57
TOTAL DE L'ACTIF	67 624 619,34	54 863 454,84

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	64 803 082,59	53 964 808,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	296 591,55	-727 435,97
Résultat de l'exercice (a,b)	23 537,27	-154 146,90
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	65 123 211,41	53 083 225,18
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	2 501 407,93	1 780 229,66
Opérations de change à terme de devises	2 221 382,84	1 724 186,13
Autres	280 025,09	56 043,53
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	67 624 619,34	54 863 454,84

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 112,83	496,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	705 363,01	449 064,15
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	715 475,84	449 560,99
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	194,29	1 317,27
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	194,29	1 317,27
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	715 281,55	448 243,72
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	710 582,90	568 454,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 698,65	-120 211,05
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	18 838,62	-33 935,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	23 537,27	-154 146,90

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions :

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

1- Valeurs cotées

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de Bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

- Les titres étrangers cotés sont évalués sur la base du dernier cours de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de leur marché principal converti en Euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ; lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, ces titres sont évalués selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

Les valeurs et titres détenus par le Fonds sont évalués afin d'établir les valeurs liquidatives et de procéder aux arrêts comptables, selon les règles décrites ci-dessous.

2- Les instruments financiers non cotés

Les instruments financiers non cotés sont comptabilisés la première année, par MIROVA, à leur valeur d'acquisition. A l'issue de la période probatoire¹, les titres sont valorisés au moins une fois par an. Les réévaluations éventuelles sont effectuées par MIROVA et sous le contrôle du Commissaire aux comptes du Fonds, dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables.

Trois types d'instruments financiers sont distingués :

- les titres donnant accès au capital de la structure ;
- les billets à ordre ;
- les obligations.

MIROVA étudie la réévaluation des titres en portefeuille, dans les cas suivants :

- Existence d'une transaction récente avec un tiers indépendant dans la société concernée ;
- Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieure payée par le Fonds ;
- Existence de transactions intervenues entre des personnes indépendantes (intervention d'un tiers) et portant sur un montant significatif de titres, à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieurement payée par le Fonds.

A défaut de disposer de références externes, les titres seront évalués à partir des trois grandes familles d'évaluation suivantes :

- Méthodes des comparables (existence de transactions récentes sur un comparable coté ou non coté) ;
- Méthodes d'évaluation par les flux ;
- Méthodes patrimoniales.

En cas de l'impossibilité d'utiliser l'une des méthodes précédentes, les titres donnant accès au capital sont maintenus à leur prix de revient.

Les billets à ordre et les obligations sont évalués à leur valeur historique et font l'objet à l'issue de la période probatoire à l'instar des titres de capital d'une réévaluation ou d'une décote en fonction des critères précis et spécifiques.

Dans tous les cas, en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, de ses perspectives, de sa rentabilité ou de sa trésorerie, l'évaluation est corrigée à la baisse.

3- Décotes applicables sur instruments financiers non cotés

L'évaluation des titres est révisée à la baisse en appliquant une décote en cas de constatation par MIROVA d'éléments tangibles et déterminants qui contribuent à une variation significative de la situation nette et/ou des perspectives de la société (à la baisse) par rapport à ce qui a été constaté lors de la dernière évaluation.

Il est dans ce cas, constaté des provisions comptables, selon un processus validé ad hoc.

La décote sera réduite dès que des éléments probants permettront de reprendre la totalité ou une partie des décotes comptables.

4- Cas des avances en comptes courants

Les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leur échéance. Le montant nominal est majoré des intérêts courus éventuels qui s'y rattachent.

Cette évaluation est révisée à la baisse en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, ses perspectives, sa rentabilité ou sa trésorerie.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimation fournie par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe : titres négociables à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie) bons des institutions financières sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

II Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

III Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

☐ contrats d'échange de taux non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

IV Devises

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

V Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

VI Méthodes de comptabilisation

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré » « premier sorti ») est utilisée.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) ne tient pas compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période ouvrée.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (incluant OPCVM/FIA de Natixis Investment Managers)	Part R(C) : 1,83% TTC maximum Part A(C) : 1,03% TTC maximum Part U(C) : 2,20% TTC maximum Part M : 0,03% TTC maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de sur-performance	Néant	Néant

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société Délégitaire de la Gestion Financière.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts ABELLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	Capitalisation , et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation , et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	53 083 225,18	41 454 727,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 725 382,17	21 675 650,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 386 859,64	-48 809,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	874 875,69	1 153 111,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-696 264,61	-1 877 084,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	286 183,56	141 865,21
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-155 582,83	-103 859,43
Frais de transactions	-36 894,14	-89 988,45
Différences de change	-173 158,54	-113 941,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	597 605,92	-8 988 234,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	977 282,88	379 676,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-379 676,96	-9 367 911,89
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 698,65	-120 211,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	65 123 211,41	53 083 225,18

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 313,54	0,53
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	346 313,54	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 NOK		Devise 2 CAD		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 757 241,27	2,70	987 490,97	1,52	917 528,57	1,41	885 869,83	1,36
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	89,91	0,00	938,71	0,00	95,93	0,00	4 492,35	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	871 481,96	1,34	496 421,53	0,76	439 233,62	0,67	414 245,73	0,64
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	2 194 963,49
	Ventes à règlement différé	309 077,32
TOTAL DES CRÉANCES		2 504 040,81
DETTES		
	Vente à terme de devise	2 221 382,84
	Achats à règlement différé	207 392,71
	Rachats à payer	6 914,60
	Frais de gestion fixe	65 717,78
TOTAL DES DETTES		2 501 407,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 632,88

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 000,0000	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M		
Parts souscrites durant l'exercice	46 511,6766	4 615 619,14
Parts rachetées durant l'exercice	-2 364,9868	-233 889,84
Solde net des souscriptions/rachats	44 146,6898	4 381 729,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	149 863,2337	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	65 814,0171	6 803 459,41
Parts rachetées durant l'exercice	-4 939,0000	-488 456,64
Solde net des souscriptions/rachats	60 875,0171	6 315 002,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	219 143,5649	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	16 126,2248	1 306 303,62
Parts rachetées durant l'exercice	-8 861,0000	-664 513,16
Solde net des souscriptions/rachats	7 265,2248	641 790,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 769,5637	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	214 036,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 290,50
Pourcentage de frais de gestion fixes (*)	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	351 129,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,81
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	140 125,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

(*) Les frais de la part M sont supérieurs au taux maximum prévu dans le prospectus. Ils seront régularisés en N+1.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 937 136,80
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	2 937 136,80
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 937 136,80

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	23 537,27	-154 146,90
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	23 537,27	-154 146,90

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	46 664,40	26 698,71
Total	46 664,40	26 698,71

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	172 936,86	0,00
Capitalisation	0,00	-106,85
Total	172 936,86	-106,85

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-133 908,88	-115 606,14
Total	-133 908,88	-115 606,14

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-62 155,11	-65 132,62
Total	-62 155,11	-65 132,62

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	296 591,55	-727 435,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	296 591,55	-727 435,97

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	99 377,44	-240 581,38
Total	99 377,44	-240 581,38

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	64 217,98	0,00
Capitalisation	0,00	-238 174,18
Total	64 217,98	-238 174,18

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	103 144,10	-183 862,16
Total	103 144,10	-183 862,16

	29/12/2023	30/12/2022
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	29 852,03	-64 818,25
Total	29 852,03	-64 818,25

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	26 253 907,18	30 631 774,93	41 454 727,33	53 083 225,18	65 123 211,41
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C) en EUR					
Actif net	21 026 849,01	23 937 366,94	26 672 012,34	21 038 038,77	21 405 772,71
Nombre de titres	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000
Valeur liquidative unitaire	10 513,42	11 968,68	13 336,00	10 519,01	10 702,88
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-66,91	-448,36	260,72	-120,29	49,68
Capitalisation unitaire sur résultat	28,97	-65,97	-47,04	13,34	23,33
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	10 170 461,27	14 810 589,45
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	105 716,5439	149 863,2337
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	96,20	98,82
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,42
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	-2,25	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	1,15
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C) en EUR					
Actif net	5 227 058,17	6 694 407,99	13 427 810,31	16 161 877,01	22 587 769,47
Nombre de titres	50 001,0000	56 703,0000	102 895,0000	158 268,5478	219 143,5649
Valeur liquidative unitaire	104,53	118,06	130,50	102,11	103,07
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,66	-4,43	2,55	-1,16	0,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,26	-1,46	-1,46	-0,73	-0,61

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C) en EUR					
Actif net	0,00	0,00	1 354 904,68	5 712 848,13	6 319 079,78
Nombre de titres	0,00	0,00	13 402,0000	72 504,3389	79 769,5637
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	101,09	78,79	79,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,37	-0,89	0,37
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,14	-0,89	-0,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	9 728	961 515,52	1,48
PFEIFFER VACUUM TECHNOLOGY AG	EUR	1 741	268 462,20	0,41
SYMRISE AG	EUR	12 799	1 275 292,36	1,96
SYNLAB AG	EUR	66 334	647 486,17	0,99
TOTAL ALLEMAGNE			3 152 756,25	4,84
BELGIQUE				
UMICORE	EUR	39 435	981 931,50	1,51
TOTAL BELGIQUE			981 931,50	1,51
CANADA				
CGI GROUP --- REGISTERED SHS -A-	CAD	10 133	987 490,97	1,52
TOTAL CANADA			987 490,97	1,52
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	98 949	1 833 030,23	2,81
TOTAL ESPAGNE			1 833 030,23	2,81
FRANCE				
AFYREN SAS	EUR	39 548	78 502,78	0,12
ALSTOM	EUR	50 054	609 657,72	0,93
BIOMERIEUX	EUR	16 398	1 649 638,80	2,54
BUREAU VERITAS SA	EUR	70 234	1 606 251,58	2,46
CEGEDIM	EUR	35 717	637 905,62	0,98
CHARGEURS SA	EUR	56 045	654 605,60	1,01
CIE DES ALPES	EUR	136 951	1 933 748,12	2,97
EDENRED	EUR	37 329	2 020 992,06	3,10
ELIS	EUR	114 989	2 172 142,21	3,33
ENTECH SACA	EUR	45 062	405 558,00	0,62
EURAZEO	EUR	29 394	2 111 958,90	3,25
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	119 855	2 447 439,10	3,76
FORSEE POWER PROM-W/I	EUR	90 104	234 720,92	0,36
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	47 193	377 544,00	0,58
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	31 352	544 897,76	0,84
ICADE EMGP	EUR	23 564	837 464,56	1,29
IMERYS EX IMETAL	EUR	20 016	570 055,68	0,88
INTERPARFUMS	EUR	20 646	1 040 558,40	1,60
LECTRA SA	EUR	33 891	1 059 093,75	1,62
MAISONS DU MONDE	EUR	57 294	324 856,98	0,50
MANITOU BF	EUR	65 400	1 517 280,00	2,33
MEDINCELL SA	EUR	52 763	379 893,60	0,58
METABOLIC EXPLORER	EUR	33 660	13 060,08	0,02
NEOEN SA	EUR	66 994	2 028 578,32	3,12
SEB	EUR	22 364	2 527 132,00	3,88
SES IMAGOTAG SA	EUR	14 357	1 949 680,60	2,99
SOITEC SA	EUR	16 084	2 602 391,20	4,00
SOPRA STERIA	EUR	13 121	2 595 333,80	3,98
TERACT RTS 16-11-25	EUR	37 125	37,13	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TERACT SA	EUR	38 677	72 325,99	0,11
VOLTALIA	EUR	168 040	1 750 976,80	2,69
WAVESTONE	EUR	39 705	2 330 683,50	3,58
WORLDLINE SA	EUR	58 921	923 292,07	1,42
TOTAL FRANCE			40 008 257,63	61,44
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	17 206	1 348 950,40	2,07
TOTAL IRLANDE			1 348 950,40	2,07
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	73 250	2 295 655,00	3,52
TOTAL ITALIE			2 295 655,00	3,52
NORVEGE				
ADEVINTA ASA	NOK	175 388	1 757 241,27	2,70
TOTAL NORVEGE			1 757 241,27	2,70
PAYS-BAS				
BASIC FIT NV	EUR	30 059	846 461,44	1,30
EURONEXT NV - W/I	EUR	22 854	1 797 467,10	2,76
TOTAL PAYS-BAS			2 643 928,54	4,06
ROYAUME-UNI				
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	15 201	885 869,83	1,36
TOTAL ROYAUME-UNI			885 869,83	1,36
SUEDE				
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	144 271	917 528,57	1,41
TOTAL SUEDE			917 528,57	1,41
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			56 812 640,19	87,24
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE	EUR	46 480	5 024 488,00	7,71
TOTAL FRANCE			5 024 488,00	7,71
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 024 488,00	7,71
TOTAL Actions et valeurs assimilées			61 837 128,19	94,95
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	230	2 937 136,80	4,51
TOTAL FRANCE			2 937 136,80	4,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 937 136,80	4,51
TOTAL Organismes de placement collectif			2 937 136,80	4,51
Créances			2 504 040,81	3,85
Dettes			-2 501 407,93	-3,84
Comptes financiers			346 313,54	0,53
Actif net			65 123 211,41	100,00

Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	EUR	149 863,2337	98,82
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	EUR	2 000,0000	10 702,88
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	EUR	79 769,5637	79,21
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	EUR	219 143,5649	103,07



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Abeille la Fabrique Impact ISR
Identifiant d'entité juridique : 5493 00228ZDB6F3400 97
Date de publication :

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 41.81%

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 50.31%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations qui sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années en France (période de trois ans glissants) selon l'analyse de la société de gestion, et qui contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

Les objectifs du fonds étaient de 90% en investissement durables, avec un objectif de 25% d'investissement durable environnemental et 25% d'investissement durable social. En moyenne 92.12% des actifs nets du fonds étaient alignés sur les objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 12.97% en ex-post. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

En outre, compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable et de soutenir la croissance des services écosystémiques, la Société de Gestion vise à constituer un portefeuille d'investissement qui :

- i. Représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à 2 degrés Celsius, comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015, et
- ii. Contribue à préserver la diversité biologique et à utiliser durablement ses composantes.

La Société de Gestion a développé un cadre d'évaluation de l'investissement durable pour évaluer l'exposition du portefeuille à des sociétés ayant un impact positif sur les ODD des Nations Unies, tout en évitant les sociétés dont les activités ou les pratiques ont un impact négatif ou génèrent un risque de ne pas atteindre les ODD.

Cela est rendu possible par l'Opinion d'impact positif émise par l'équipe de Recherche ESG du Gestionnaire qui évalue la compatibilité du modèle économique de chaque société éligible avec des enjeux de développement durable.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

De plus, le fonds finance à travers une poche solidaire représentant de 5 à 10% de son actif net des structures non cotées de l'économie sociale et solidaire à forte utilité sociale/sociétale ou environnementale.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Indice de référence: 45% CAC MID & SMALL (C) DNR €, 45% MSCI EMU SMID CAP NET RETURN EUR, 10% ESTR CAPITALISE. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.

Le fonds a pour objectif de maximiser à la fois l'impact Emploi, mais également la proportion d'entreprises ayant un impact positif sur les ODD, les indicateurs de durabilité sont donc restés à un niveau supérieur au niveau d'exigence requis, avec comme objectif d'être à 100% sur l'ensemble des investissements hors liquidités.

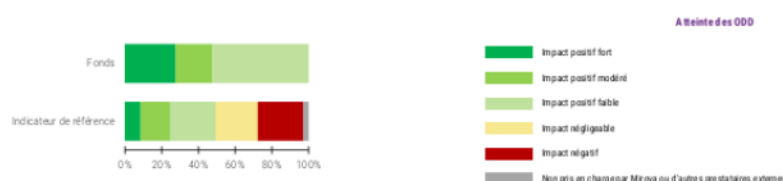
Cette part des investissements considérés comme non durables représentant une poche monétaire présente à des fins de gestion du passif, compte tenu de la volatilité connue des marchés actions. Cela permet de pouvoir gérer techniquement tout mouvement du passif, sans pour autant

altérer la performance de ses indicateurs, restant supérieure aux objectifs fixés.

Nous avons une excellente ventilation des opinions d'impact durable, avec une moitié d'entreprises ayant un impact positif fort ou modéré, représentant un positionnement bien meilleur que celui de l'indice. Nous avons également une meilleure contribution portefeuille par rapport à l'indice sur les 4 différents piliers des ODD et sommes toujours en ligne avec nos objectifs concernant l'impact estimé sur l'augmentation moyenne mondiale de la température.

RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE*

Part du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par l'ISD ISO sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En % de l'en-cours avec opinions d'impact positif

Thèmes des ODD		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque piliers		17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : https://www.un.org/fr/sustainabledevelopment/ . Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, quatre piliers d'impact ont été développés, deux environnementaux et deux sociaux, pour chaque actif (selon qu'il est qualifié à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.
Fonds	Indicateur d'information			
ENVIRONNEMENT	CLIMAT Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C	53%	27%	
	BIODIVERSITÉ Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	32%	16%	
SOCIAL	OPPORTUNITÉS SOCIALES Promouvoir le développement socio-économique par l'accès aux services essentiels, à la santé et à l'éducation	21%	11%	
	CAPITAL HUMAIN Fournir des conditions de travail fa vorisant l'épanouissement personnel et le bien-être ainsi qu'une plus grande diversité et inclusion	49%	22%	

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au piliers concernés (entreprises dont l'opinion est « impact positif fort » ou « impact positif modéré » sur le piliers). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

	Fonds	Indicateur d'information
	<2°C	3-3,5°C
Émissions induites (t de CO ₂ / million d'€)	116,4	93,1
Émissions évitées (t de CO ₂ / million d'€)	22,1	27,2
Taux de couverture (% de valeurs analysées)	93%	97%

En 2015, Mirova et Carbon 4 ont développé conjointement une méthode d'évaluation, renforcée en 2022, des données carbone au regard des enjeux spécifiques d'une économie bas carbone : Carbon Impact Analysis (CIA). Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits
- Émissions « évitées » grâce au déploiement de « solutions vertes » et à l'amélioration de l'efficacité énergétique

Ces indicateurs sont complétés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations de chaque entreprise sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,8°C à 5°C, à horizon 2100. Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : <https://www.mirova.com/fr/decouverte/impact/>

L'indicateur de température « pour objectif d'apporter une estimation, par essence approximative, de l'augmentation de la température globale qui serait induite par une généralisation des investissements sur la stratégie observée sur la base d'une méthodologie qui implique de nombreuses hypothèses nécessaires sujettes.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le fonds est resté conforme à ses objectifs de gestion, maximisant sa contribution aux ODDs, bien plus importante que l'indice indicatif auquel il est lié, tout en restant aligné avec un scénario 2°C et en continuant d'investir dans des sociétés susceptibles de créer de l'emploi en France. Tout changement concernant la performance des indicateurs de durabilité n'est donc pas du fait d'un choix de gestion mais uniquement dû à la volatilité des cours de bourses des entreprises dans lesquelles le fonds est investi.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes.

A la suite de cette analyse qualitative, la société de gestion émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le fonds étaient conformes aux critères DNSH de la société de gestion.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de son évaluation des risques, la société de gestion évalue et surveille systématiquement les indicateurs pertinents qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives significatives (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs des impacts négatifs principaux (PAI) obligatoires). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, la société de gestion peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les incidences négatives sont hiérarchisées en fonction des spécificités de chaque secteur et des modèles économiques des entreprises en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- contrôle des controverses en cours ou potentielles. Lorsque la société de gestion estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

En 2024, il n'y a eu, au cours de l'année, aucune controverse significative pouvant causer un désinvestissement sur le portefeuille.

Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pris en compte par MIROVA .

Indicateur de durabilité négatif		Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité des émissions GES des entreprises investies	
	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	- Exclusion s'appliquant à : 1/ Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé. 2/ Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dédiés. 3/ Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier. 4/ Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : - Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 70% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO₂/kWh. - En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, FPC, O&M, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négoce de charbon, à partir de 5% des revenus. - Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030. - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque cela est pertinent - Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent - Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	- Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
Eau	8. Consommation d'eau	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Déchets	9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	
	12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	- Exclusion pour les grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou projets - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent - Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs - Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs
	13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration	
Indicateurs PAI supplémentaires	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)
	4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre - Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative - Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
	14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	- Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption	- Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. La société de gestion examine en

permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire.

Les sociétés jugées par la société de gestion comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles.

Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Cet indicateur est suivi de manière systématique par le biais de notre prestataire externe ainsi que par une veille constante concernant les controverses, des meetings réguliers entre la Gestion et l'équipe de Recherche. Tout titre en breach sévère et répété des guidelines de l'OCDE sera exclu de notre univers d'investissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
B AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE	Assurances vie	7.92	France
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	Services de conseil et de gestion en investissement	7.57	France
EURONEXT NV FP EUR	Services d'investissement	4.01	Pays-Bas
SOPRA STERIA GROUP FP EUR	Services informatiques	4.01	France
ELIS SA FP EUR	Fournisseurs industriels	3.63	France
VUSIONGROUP FP EUR	Équipements électroniques : appareils de mesure et compteurs	3.61	France
AMPLIFON SPA IM EUR	Fournitures médicales	3.49	Italie
NEOEN SA FP EUR	Électricité alternative	3.38	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
02/01/2024-
31/12/2024

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
BUREAU VERITAS SA FP EUR	Services d'appui professionnels	3.32	France
WAVESTONE FP EUR	Services informatiques	3.3	France
EDP RENOVAVEIS SA PL EUR	Électricité alternative	3.1	Espagne
COMPAGNIE DES ALPES FP EUR	Services de loisirs	3.09	France
BIOMERIEUX FP EUR	Équipements médicaux	3.08	France
SEB PF 2026	Équipements et produits ménagers	2.88	France
EURAZEO PF 2026	Gestionnaires d'actifs et services de garde	2.83	France

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

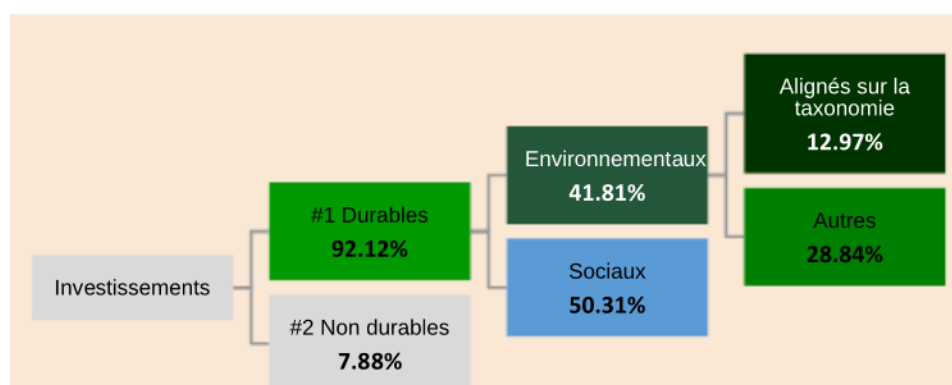


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 92.12% des actifs nets du fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. Le fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.



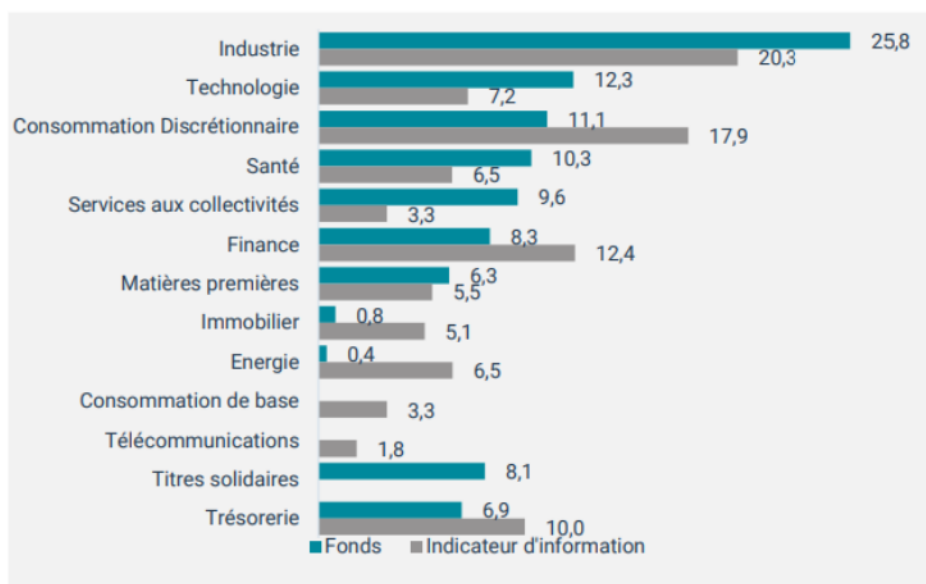
La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

Précision : le terme non durable fait référence aux liquidités du fonds (cash et OPC monétaire). Le fonds monétaire dans lequel le fonds investit intègre des critères ESG dans sa gestion, est labellisé ISR et est classifié Article 8 selon la réglementation SFDR.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Répartition sectorielle (%)



Nomenclature ICB

Précision : cette répartition était la situation au 31/12/2024.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que le Fonds ait un objectif environnemental et cible les activités économiques identifiées par le Règlement sur la taxinomie, pour le moment, les données recueillies pour déterminer un pourcentage d'engagement des activités alignées sur la taxinomie de l'UE pour le Fonds sont insuffisantes. Le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation et la protection durables de l'eau et des ressources marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et le contrôle de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré uniquement si les données sont à la disposition de la Société de gestion et d'une qualité adéquate. En fonction des opportunités d'investissement, le Fonds peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux ci-dessus et peut ne pas contribuer à tout moment à tous les objectifs. A ce stade, les investissements alignés sur la taxinomie du Fonds représentent 12,97% de ses investissements durables.

L'alignement taxinomie du fonds est notamment issu de l'exposition à des entreprises comme ENTECH SACA et EDP RENOVAVEIS SA, entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables, ou encore HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SAS, entreprise productrice de ciments à faible

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes**

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une

empreinte carbone. Ces entreprises sont alignées à près de 100% à la taxonomie européenne.

Précision : les résultats présentés ci-dessous peuvent différer du résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs.

Cet écart s'explique par une différence de source : les chiffres détaillés ci-dessous se basent sur des estimations d'ISS ESG (ou donnée reportée par l'émetteur et collectée par les fournisseurs de données), tandis que le résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs peut se baser (pour certains émetteurs) sur les données d'ISS ESG, Fitch ou sur une estimation réalisée par la société de gestion financière.

Il est à noter que toute donnée estimée provient soit des fournisseurs de données, soit de la société de gestion financière (uniquement pour la donnée agrégée dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs).

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?***

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

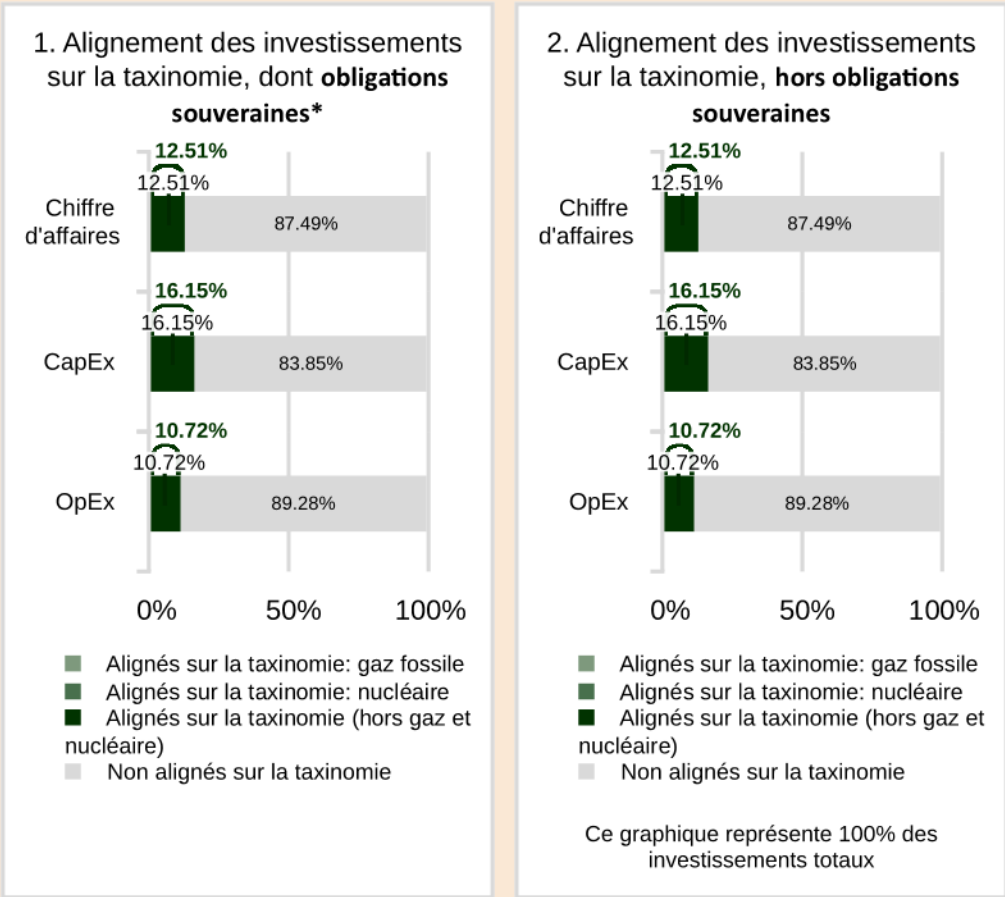
☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 2.0%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2024, le fonds a notamment entré en portefeuille l'entreprise CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRILES SA, dont les activités sont fortement alignées avec la taxonomie verte de l'UE. En 2024, le fonds a opéré une sortie des émetteurs suivants dont les activités ne sont pas alignées avec la taxonomie: ADEVINTA, BASIC-FIT NV, FORSEE POWER SACA, HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS, LECTRA,

 Le
symbole représente
des
investissements
durables ayant un
objectif
environnemental
qui **ne tiennent pas**
compte des critères
applicables aux
activités
économiques
durables sur le plan
environnemental au
titre de la taxinomie
de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds a investi 41.81% dans des investissements durables avec un objectif environnemental, dont 28.84% d'investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxinomie de l'UE. La société de gestion réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE.

Le fonds Abeille La Fabrique Impact ISR a notamment investi en 2024 dans des entreprises avec des pratiques environnementales avancées. C'est le cas de SOPRA STERIA GROUP, une entreprise de conseil dont les activités n'apportent pas d'avantages environnementaux significatifs. Cependant, Mirova estime que l'entreprise contribue aux objectifs environnementaux mondiaux grâce à ses pratiques climatiques avancées. SOPRA STERIA GROUP a mis en place une stratégie climatique solide et a adopté des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre basés sur la science pour l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces objectifs, validés par l'Initiative SBTi (Science-Based Target Initiative) en 2023, s'accompagnent d'une tendance à la baisse des émissions absolues de gaz à effet de serre.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds a investi 50.31% dans des investissements sociaux durables. La société de gestion réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être et l'inclusion dans la diversité. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

De plus, la poche actions ISR (jusqu'à 90%) investit dans des sociétés cotées, petites et moyennes capitalisations de la zone euro, capables de créer de la valeur

à long terme et des emplois sur un cycle de 3 ans.

La poche solidaire (de 5 à 10%) investit dans des structures non cotées grâce à son partenariat avec INCO au travers de Abeille Impact Investing France. Ces financements participent à la création/ consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion.

En 2024, le fonds a par exemple investi dans l'entreprise MEDINCELL SA, une entreprise pharmaceutique qui développe une technologie de délivrance de médicaments innovante par injection sous-cutanée, favorisant ainsi une meilleure adhérence au traitement. En ce sens, Mirova considère que les produits de l'entreprise contribuent positivement au développement social durable en améliorant la santé publique et le bien-être des personnes.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le fonds vise à investir uniquement dans des titres qualifiés d'investissement durable. A des fins techniques ou de couverture, le fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des dérivés à des fins de couverture du risque de change jusqu'à 10% de son actif net. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
- Le fonds Abeille La Fabrique Impact ISR repose sur une conviction initiale : la création de valeur sociale est positivement corrélée avec la valeur financière, et la valeur financière créée se doit d'être partagée équitablement entre les parties prenantes de l'entreprise. Ce positionnement propre fait l'objet de nombreux engagements avec les entreprises en portefeuille au cours de l'année. En effet, inciter les entreprises à opérer un partage de la valeur plus juste et clarifier nos attentes justifie de nombreux échanges avec les entreprises investies. Tous les ans, nous dialoguons donc avec les entreprises pour insister sur les points suivants, et ce dans le cadre d'échanges directs et de votes en Assemblées Générales : 1 Insister sur la transparence des données sociales ; 2 Insister sur la création de valeur sociale intégrant à la fois la notion de création d'emplois, mais également sur les aspects qualitatifs liés à la formation et la promotion des employés, la santé et la sécurité, et ce tout au long de la chaîne de valeur ; 3 Promouvoir une répartition et un partage juste de la valeur. Par exemple, en 2024, Mirova a engagé avec FORVIA SE, dans le cadre de ces engagements spécifiques à la thèse d'impact du fonds.

- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages pendant le dialogue avant/après vote et par opposition aux éléments ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut co-signer ou diriger le dépôt des éléments des actionnaires.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.

Les efforts d'engagement sur ce fonds sont détaillés dans le rapport d'impact dédié au fonds et disponible : <https://www.mirova.com/fr/fonds/3818/abeille-la-fabrique-impact-isr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Non Applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
Non Applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non Applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non Applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



MIROVA

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 19 00 20

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros

Agréée par l'AMF sous le n°GP 02014, en date du 26 août 2002

Conseil pour affaires et autres conseils de gestion-7022Z

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°394 648 216